

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

De droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
desannonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
chez MM. HAYAS-LAFITTE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Août 1873.

COMMISSION DE PERMANENCE.

Séance du 13 août.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

La séance est ouverte à 4 heures.

Tous les membres sont présents, sauf M. Calet.

Le bureau est représenté par MM. Buffet, Voisin et Baze.

M. Buffet. — Avant que la commission commence ses travaux, je crois opportun, je crois prudent de lui adresser une question. Dans notre mandat rentre la prérogative de convoquer l'Assemblée nationale si les circonstances prennent un caractère de gravité alarmante. Aucune mauvaise interprétation ne doit être faite de ma pensée, je ne me prononce pas sur notre situation actuelle ; je ne préjuge en rien une solution que vous donnerez dans la plénitude de votre conscience, et en votre pleine responsabilité. Mais, ce que je vous demande, je le pense nécessaire et je vous engage à vous prononcer sur-le-champ ; quelle sera la majorité nécessaire pour que l'Assemblée si nous voulions la convoquer pût se rendre à notre invitation ? C'est une lacune de notre règlement qu'il s'agit de combler. Cette majorité sera-t-elle composée strictement de la moitié des vingt-cinq membres plus un ou bien le bureau devra-t-il entrer en ligne de compte. J'engage la commission à formuler sa volonté d'une manière définitive et d'éviter ainsi dans l'avenir des récriminations ou des tiraillements qui seraient regrettables au premier chef.

M. de la Rochefoucauld-Bisaccia demande l'ajournement de la question. Il lui semble qu'une solution immédiate n'est réellement pas nécessaire. Il serait d'ailleurs temps lorsqu'il s'agirait de convoquer l'Assemblée.

M. d'Haussonville. — Je partage l'avis de M. de la Rochefoucauld. Je demande qu'il ne soit pas statué sur cette proposition. Le pays du reste a besoin de repos. Ce n'est pas en le jetant d'une inquiétude dans une autre, en lui faisant présager des éventualités les plus alarmantes, en prenant des mesures d'une gravité extraordinaire et que personne n'aurait, à vrai dire, pu prévoir, que l'on parviendra à lui substituer ce calme, cette assurance, cette tranquillité qu'il réclame depuis si longtemps.

La Commission déclare se ranger à cette opinion.

M. Buffet. — Je suis chargé d'annoncer à la Commission que MM. les ministres des affaires étrangères et de l'intérieur se tiennent à sa disposition. Si quelqu'un des membres avait quelque communication à leur faire, ou quelque interrogation à leur faire, ils se déclarent prêts à lui répondre.

MM. de Mahy et Journault déclarent avoir l'intention d'interpeller les ministres ; MM. les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères sont introduits.

M. Journault. — Je désire interpeller le gouvernement sur une mesure grave qu'il a cru devoir prendre pendant la période de l'évacuation.

L'interdiction de notre frontière a été prononcée contre un journal de Mulhouse, l'*Industriel alsacien*. Nous n'en sommes certainement pas à ignorer encore les disposi-

tions dont est animé le cabinet vis-à-vis de la presse.

Certaines révélations nous ont éclairés déjà sur ce point, et si d'ailleurs quelques doutes pouvaient encore persister, l'arrêt lancé contre le journal que je viens de vous nommer suffirait pour les dissiper.

Je me demande quel a pu être le délit commis par l'*Industriel alsacien*. Il a fallu que ce délit fût bien criant, bien funeste, bien répréhensible, pour que, dans le dessein de le réprimer, on ait risqué de s'aliéner les sympathies de nos anciens et malheureux compatriotes.

M. Buffet. — Je crois nécessaire d'interrompre ici l'orateur. Je lui en demande pardon, mais il me semble utile de lui rappeler quelles étaient et quelles pouvaient être les limites de nos attributions. Il ne faut jamais intervertir les rôles, et ne jamais sortir des bornes précises imposées à notre compétence.

Des interpellations ne peuvent être formulées au milieu de nous. L'Assemblée a seule l'autorité pour aborder des sujets aussi graves. Notre mission ne consiste que dans l'unique soin de considérer si une convocation de l'Assemblée ne serait pas utile, bonne, et pour ainsi parler indispensable. Que cette mission nous suffise. Sachons nous y conformer.

M. Journault. — Une chose importante est à constater. Les précédents sont tels que je pensais être autorisé à agir comme j'ai agi. Dans les commissions qui nous ont précédé, les ministres et le Président de la République, lui-même, n'ont pas cru mauvais de donner les explications que l'on tenait à leur adresser sur leurs actes politiques.

Quand on agit bien, l'on n'a pas de scrupules ; l'on n'a aucun intérêt à se renfermer dans une discrétion qui ne saurait être qu'imprudente et malhabile, puisqu'elle devient suspecte et inquiétante aux yeux de la nation mise en éveil.

M. Buffet renouvelle ses observations.

M. de Mahy. — Il faut bien éclairer la situation.

M. Buffet. — Si on rattache les questions aux éventualités de convocation, la parole doit être donnée aux membres qui la demandent, et à ce titre, il l'accorde à M. Journault.

M. Journault s'empresse de déclarer que dans sa pensée la question qu'il veut faire n'implique pas la convocation de l'Assemblée. Il s'agit de l'affaire de l'*Industriel alsacien*. L'interdiction à la frontière de ce journal a causé une grande émotion dans les départements de l'Est. L'*Industriel* est fondé depuis plus de 40 ans. Il n'a jamais encouru de condamnations, même dans les plus mauvais jours de l'empire. Sa politique est très-moderée et ses idées des plus françaises. On a cru néanmoins devoir l'interdire. Cette mesure a paru excessive. Non-seulement elle blesse dans leurs sentiments patriotiques les populations de l'Est, ce qui est déplorable en face de la propagande allemande, mais encore au point de vue industriel, elle porte un dommage aux relations de l'Alsace et de la Lorraine qu'elles unissent. L'orateur espère que le ministre pourra s'éclaircir et ne voudra pas maintenir son interdiction.

M. Beulé. — Si un journal français avait publié ce qu'a publié l'*Industriel*, le gouvernement aurait sévi. Il a publié des fausses nouvelles si odieuses que si un journal français les avait données, des poursuites eussent été ordonnées. L'*Industriel* a accusé Mac-Mahon de faire venir des troupes d'Al-

gérie pour un coup d'Etat. Le gouvernement a été indigné de cette accusation et a interdit le coupable. Quant aux populations de l'est, le gouvernement s'est montré pour elles plein de bienveillance, il a ménagé leurs sentiments. Il a compris leur joie, leur allégresse et même leur gratitude et les a respectées. Mais le gouvernement ne pouvait pas permettre qu'un journal étranger qui prend ses inspirations à Berlin vint jeter une nouvelle cause d'émotion parmi des populations déjà surexcitées. « Il y a à l'étranger des journaux rédigés en français et d'autres rédigés en Belgique (sic) ; ils abusent de la langue française, et au besoin nous ne le tolérerons pas davantage. »

M. Buffet fait remarquer que l'interpellation de M. Journault justifie ses observations. On voit, en effet, qu'il est impossible de prendre l'avis de la commission sur cette question.

M. Journault. — La nouvelle donnée par le journal n'était qu'un simple bruit. Le journal n'a aucune attache prussienne. Il a été suspendu en février 1871 et a reparu sans conditions. Le rédacteur en chef a été emprisonné et interné en Allemagne. C'est donc un journal bien français.

M. de Mahy rappelle à M. le ministre des affaires étrangères qu'une interpellation devait être déposée sur les affaires d'Orient. Elle n'a pu avoir lieu par suite de l'absence des députés qui devaient la soutenir. Il demande si on est intervenu dans des négociations avec la Porte, au sujet des garanties dont sont privés nos nationaux en Orient, par suite des réformes judiciaires en Egypte et du firman du mois de juin 1873.

M. de Broglie. — Le gouvernement actuel n'a pas entamé ces négociations. L'affaire est avancée et on la soumettra à l'Assemblée seule compétente.

M. de Mahy. — J'accepte ces explications et rappelle qu'une pétition d'Alexandrie a été prise en considération par la Chambre et renvoyée au ministre.

M. La Rochefoucauld-Bisaccia s'associe au vœu de M. de Mahy.

M. de Raineville fait remarquer que les volontaires d'un an ont pris du service en mars 1873 et qu'ils seront libérés en 1874. Or les études scolaires commencent en novembre. C'est pourquoi on a fixé le commencement du service de cette année au mois de novembre 1874. N'y a-t-il rien à faire en faveur des premiers.

M. Saisset. — La commission de l'armée a été saisie et a décidé que si intéressante que soit la situation des volontaires, il fallait maintenir la loi.

M. Beulé ajoute que le volontariat d'un an a jusqu'ici donné les meilleurs résultats et qu'il faut bien se garder d'interrompre cette première épreuve qui s'annonce bien.

M. Léon Say fait observer que le ministre de la guerre a déjà répondu à la question, il croit pouvoir le dire avec l'assentiment de l'Assemblée.

M. Jozon désirerait savoir si les candidats au conseil général peuvent ou non parler politique dans leurs affiches et circulaires. M. Ducros a interdit les affiches pour ce seul motif qu'elles étaient politiques sans signaler d'ailleurs aucun fait délictueux, et en effet la circulaire de M. Ballue est absolument irrépréhensible. Cet arrêté repose sur des considérations inexacts ; quelques-unes des attributions des conseils généraux sont politiques, notamment celles qui tiennent de la loi Treveneuc qui prévoit le cas où ils auraient à se substituer à l'Assemblée nationale empêchée ; il est donc indispensable pour

les électeurs de connaître les opinions politiques des candidats pour arrêter leur choix.

M. Beulé. — C'est une question d'appréciation et de mesure ; les termes de la circulaire doivent être appréciés par le préfet suivant les expressions et les lieux. Ainsi, à Lyon, les affiches rouges, le mandat impérial, l'état de siège, les populations, etc., présentent des conditions particulières.

M. Jozon. — Alors c'est l'arbitraire laissé aux préfets.

M. d'Haussonville. — Non : c'est l'appréciation.

M. Buffet. — La commission de permanence, encore une fois, n'est pas une commission d'interpellation !

M. Jozon insiste pour qu'on réponde avec précision.

M. Baze. — Ce n'est pas de l'arbitraire puisque la question de validation forme une sanction de la mesure préfectorale.

M. Laboulaye. — Ce n'est pas moins de l'arbitraire au plus haut degré.

M. de Mahy demande la parole. — Le ministre a dit qu'on laissait aux préfets une question de mesure pour les circulaires électorales. Quelle est la mesure des rigueurs envers la presse ? Les poursuites ne sont pas les mêmes pour tous les journaux : A Dunkerque, le *Phare* est frappé d'interdiction de vente sur la voie publique. Comme il ne se vend pas dans la rue, le préfet intervient et soutient que porter les numéros à domicile par ses porteurs est un mode de vente sur la voie publique et le défend !

M. Beulé nie.

M. de Mahy lit une lettre de M. Testelin qui prouve le fait.

M. Beulé dit que si les porteurs ordinaires ne vendaient pas le journal dans la rue, le préfet a eu tort, mais qu'il l'ignore et s'informerait.

Un débat s'engage encore entre le président et M. de Mahy au sujet des attributions de la commission.

M. de Mahy reprend la parole. — Toutes ces saisies, répressions, etc., révèlent un système politique inquiétant. Entre autres faits, je rappellerai les paroles attribuées à M. de Broglie pendant un dîner à Lyon et dont il donne lecture.

M. de Broglie les fait répéter et déclare qu'il n'a aucun compte à rendre de conversations privées dont il conteste d'ailleurs l'exactitude.

M. Buffet interrompt encore pour répéter qu'on outrepassé les attributions de la commission, que d'ailleurs on n'avait pas à interpellé sur un incident privé.

M. de Mahy. — Le ministre n'est pas un homme privé et la préfecture est un lieu public. Si les paroles sont fausses, tant mieux, car ce langage n'est pas celui d'un homme de gouvernement, mais d'un chef de secte qui se pose en ennemi d'une partie de la nation. (Interruption.)

M. de Kergorlay. — Le ministre ne doit pas répondre à de pareille question.

M. de Mahy. — Comment un ministre dit qu'il s'agit d'un duel à mort entre la société et le radicalisme, et vous trouvez ma question étrange ?

M. Buffet. — Il n'y a pour un ministre que des actes publics ; et on ne peut faire au gouvernement un devoir de répondre à une interpellation.

M. Courbet-Poulard demande qu'on avertisse le ministre des interpellations pour éviter des embûches.

M. Buffet répond que ce serait régulariser les interpellations.

M. de Mahy proteste contre les expressions

inconvenantes de M. Courbet-Poulard. Il n'a d'ailleurs fait que suivre les errements traditionnels.

M. Courbet-Poulard. — J'aimerais encore mieux la suppression que la réglementation.

M. Buffet. — Si on n'a pas de question d'autre nature que celles qui viennent d'être faites à adresser au gouvernement, je lève la séance.

La séance est levée à 3 heures.

LES DEUX COMPLICES.

Nous avons déjà parlé des agissements de la Prusse dans les affaires d'Espagne. L'Italie s'est mise de la partie.

Un journal a déjà annoncé que la flotte italienne est partie pour les côtes d'Espagne, et un autre rapporte qu'on a surpris M. Cialdini, le fameux, la main dans le sac, en Espagne. Il était à Valence, et le gouvernement italien n'en disait mot.

Nous extrayons le passage suivant du dernier numéro de la *Correspondance de Genève* :

« Le nom de la Prusse continuellement mêlé, depuis quelque temps, aux affaires d'Espagne, semble indiquer que ce dernier pays est l'objectif de M. de Bismarck. Il faut convenir que le choix serait heureux. Quel meilleur moyen d'attaquer la France par voie indirecte ? Il est atteint d'une véritable démangeaison de chercher noise à cette ennemie vaincue, mais, à son gré, trop tôt relevée de sa défaite. Avant qu'elle ait pu regagner toutes ses forces, le chancelier voudrait de nouveau entrer en lutte avec elle. Espérons que la France ne se laissera pas aisément attirer dans le piège. Qu'elle laisse faire son implacable vainqueur.

» Cette expédition d'Espagne ne peut apporter de profit à celui-ci, si la France ne s'en mêle pas, car elle lui ôtera ainsi tout prétexte d'ameuter contre elle, comme en 1870, les susceptibilités du patriotisme germanique. Le spectre de l'ambition française est d'ailleurs bien usé. Partout on commence à comprendre que ce n'était qu'une sorte de *Deus ex machina* qu'on faisait apparaître pour le besoin de l'entreprise, et qu'en définitive, il n'avait servi qu'à subjuguier l'Allemagne tout entière et à la courber sous la main de fer d'un seul homme. »

El *Pensamiento Espanol* du 6 août contient une longue et très-importante lettre de Rome, dont voici la substance :

Le chargé d'affaires d'Italie en Espagne aurait adressé au ministre des affaires étrangères de Victor-Emmanuel un *Memorandum* inspiré, si ce n'est rédigé, par ce même ministre, où il expose :

Que la consolidation de la république, sous n'importe quelle forme, est impossible en Espagne ;

Que ses remontrances relatives à la nécessité de suivre les errements de M. Thiers, afin de battre en brèche les royalistes et les cléricaux, n'ont pas abouti, bien qu'il les ait appuyés de la perspective de la reconnaissance de la Prusse, et de l'offre d'une alliance offensive et défensive avec l'Italie ;

Que, par suite de la dissolution de l'armée, les alphonistes sont réduits à une impuissance complète ;

Et qu'enfin le moment est arrivé d'inviter les puissances européennes à se réunir en conférence diplomatique pour parer aux dangers que crée la situation de l'Espagne.

Ceuvre ou non de M. Visconti-Venosta, le *Memorandum* s'est trouvé exprimer exactement sa pensée, et il a été l'objet de plusieurs délibérations gouvernementales lors du passage du Shah à Turin.

Les conseillers de Victor-Emmanuel ont été unanimes à reconnaître qu'il appartenait à l'Italie de prendre l'initiative d'une démarche tendant à la réunion d'un congrès, et ils se sont flattés de rallier aisément les cabinets européens à leur manière de voir.

En conséquence, on résolut de rédiger un second *Memorandum* calqué sur l'agent officieux ; mais, pour ne s'aventurer qu'à qu'a bon escient, on manda M. Nigra de Paris.

M. Nigra avait déjà battu l'estrate ; il apporta la certitude qu'à Versailles on avait connaissance des agissements secrets de l'Italie ; qu'on voyait la main de la Prusse dans son jeu et qu'on ne seconderait pas ses vues.

M. Visconti-Venosta se mit aussitôt en rapport avec les grandes capitales. Il lui fut répondu : de Vienne, que le gouvernement austro-hongrois étudierait la question avec maturité ; de Londres, que le cabinet de Saint-James inclinait à reconnaître les carlistes comme belligérants, dès qu'ils auraient établi un gouvernement régulier dans une ville importante quelconque ; de Saint-Petersbourg, que la chancellerie impériale laissait simplement entrevoir qu'elle attendait les résolutions de l'Angleterre et de l'Autriche, lesquelles attendaient à leur tour celles de la France, favorables à don Carlos.

Là-dessus, Bismarck et Minghetti comprirent qu'ils n'avaient qu'à compter sur eux-mêmes pour étouffer le carlisme. Ils ne se tinrent pas pour battus. Le résultat de leurs conversations fut, qu'à moins de circonstances imprévues l'obligeant à sortir de sa réserve, la Prusse laisserait à l'Italie le soin de justifier une demande d'intervention en Espagne.

Le plan auquel se sont arrêtés ces hommes d'Etat est celui-ci : un *Memorandum* sera dressé, à l'aide duquel on exposera, surtout d'après les renseignements de l'agent officieux et les aveux du gouvernement de Madrid, la triste condition de l'Espagne, l'impossibilité d'un état de choses pouvant être reconnu, les dangers de l'anarchie espagnole pour l'Europe en général, et pour la France et l'Italie en particulier.

Passant ensuite à un autre ordre d'idées, on proposera aux cabinets une intervention qui, tout en sauvegardant la dignité et l'indépendance du peuple espagnol, aura pour objectif de résoudre le conflit actuel, et principalement d'étouffer le fanatisme religieux représenté par don Carlos.

Les réponses à ce *Memorandum* reçues, l'Italie s'adressera à l'Espagne, s'efforcera de lui faire comprendre qu'il s'agit du salut de la République, de la mort du cléricisme, et que l'honneur national n'a que des actions de grâces à rendre aux cabinets qui veulent bien le défendre contre les attaques des prêtres et des socialistes.

Une fois le projet d'intervention admis en principe, l'Italie proposera Turin comme point neutre, pour la réunion d'une conférence.

Ici s'arrêtent les informations du correspondant du *Pensamiento*. Nous nous sommes efforcé de les analyser fidèlement. Probantes par elles-mêmes, elles sont encore confirmées par les citations qui les précèdent, sans compter d'autres renseignements analogues et la lumière qui jaillit des faits accomplis.

Les luttes intestines de la malheureuse Espagne ont dépassé les frontières ; l'Europe y prend déjà une sourde part. C'est une phase nouvelle, peut-être grosse d'événements, mais qui a pour le moins l'avantage de dessiner les rôles et de faire voir que la complicité du crime ne peut pas s'étendre à l'infini.

Informations diverses.

On dit que le conseil d'Etat a admis le projet relatif à la création de nouvelles voies navigables dans l'Est de la France.

Ce projet sera soumis à l'Assemblée dès sa rentrée.

Des manifestations bonapartistes s'étaient organisées à propos du 15 août ; on avait fait signer des adresses. Un certain nombre de bonapartistes sont partis, jeudi soir, pour fêter le saint Napoléon à Chislehurst.

Il y avait au château de Compiègne un théâtre que Napoléon III trouvait trop petit et trop mesquin pour les splendeurs de sa cour. Il avait donné l'ordre d'en construire un autre dans de plus vastes proportions ; il s'imaginait, au moment de la guerre contre la Prusse, être victorieux et, comme Napoléon I^{er}, avoir aussi son parler d'empereurs et de rois. C'est dans cette salle que va être jugé Bazaine, le maréchal de Napoléon III ! O vanité des desseins de l'homme !

On lit dans la *France* :

L'instruction de l'affaire Ranc, qui paraissait devoir être promptement terminée, ne se développe, au contraire, que fort la-

borieusement, et au milieu d'incidents où se trouvent, dit-on, compromises plusieurs autres personnes qui ont déjà comparu devant les tribunaux.

On parle de papiers envoyés de Londres à la justice.

Le choléra continue à sévir avec violence dans les provinces du nord de l'Italie où avaient été faites, dans la prévision des grandes manœuvres d'été, des concentrations de troupes considérables. Les camps d'instruction sont évacués peu à peu et les troupes renvoyées avec les précautions ordinaires dans leurs garnisons respectives.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

On écrit des frontières des Pyrénées, 13 août :

La ligne stratégique de l'Ebre vient d'être franchie par l'armée carliste.

Des corps expéditionnaires, envoyés par le Roi Charles VII, en Castille, par l'Infant Don Alphonse en Aragon et Valence, protégent déjà et développent les forces en voie d'organisation.

L'Etat carliste comprend aujourd'hui douze provinces au lieu de neuf.

Le plan du Roi a parfaitement réussi. Sa marche, à la tête de 6,000 hommes, à travers la Navarre, la Biscaye, l'Alava, la Guipuzcoa, a eu les résultats suivants :

Les petites garnisons ont abandonné les forts et se sont repliées sur les capitales.

Dans la Biscaye, notamment, Bilbao est la seule ville qui reste fortifiée.

Les colonnes républicaines qui opéraient avant par brigades de 4,500 hommes ont dû se masser en divisions de 8 à 10,000 hommes.

Enfin, l'attaque d'Oyarzun, Irun, etc., le blocus de San-Sébastien, ont forcé le général Sanchez Bregna à concentrer ses forces dans cette région, abandonnant par là la ligne de l'Ebre, heureusement franchie.

D'après nos dépêches, le Roi Charles VII, après avoir visité, en Guipuzcoa, Durango, Ellocio, en Navarre Irurzun, a pénétré de nouveau dans l'Alava, du côté de Vitoria.

« Pourquoi ne marche-t-il pas sur Madrid ? »

Cette question nous est adressée par nos amis d'un ton sympathique, par nos ennemis d'un ton épigrammatique.

Elle nous rappelle cette autre question qui nous a été faite pendant plusieurs mois :

« Pourquoi Don Carlos n'entre-t-il pas en Espagne ? »

Disons encore une fois que les Français, surtout les Parisiens, qui ont fait :

1830 en trois jours,
1848 en un jour,
1851 en quelques heures,
1870 en quelques minutes,

doivent trouver que la guerre carliste « traîne trop. »

La centralisation française a permis à sa capitale de faire ce terrible coup de théâtre ;

La décentralisation espagnole les rend impossibles.

La guerre de Charles VII ne durera pas sept ans comme celle de Charles V, mais ne sauraient finir en quelques semaines.

Rappelons que Saballs et Tristany, Olo et Dorregaray, sont entrés avec quelques centaines de francs, pas plus, et une vingtaine d'hommes mal armés, il y a quelques mois. Leurs bandes ont eu à lutter contre 60,000 hommes et les meilleurs généraux espagnols.

Pour nous, combattants de Zumalacarre-gui, les progrès carlistes tiennent du prodige.

Ils ne sont pas, pourtant, assez complets pour que le Roi dispose d'une artillerie et d'une cavalerie suffisantes.

L'armée républicaine, quoique moins disciplinée que du temps de Narvaez, a beaucoup d'artillerie et de cavalerie et 50,000 hommes entre l'Ebre et Madrid, sans compter plusieurs milliers de volontaires.

Le Roi ferait une faute impardonnable de lui livrer une bataille rangée dans les plaines de la Castille.

L'armée française est une des premières d'Europe, et cependant elle n'a pu résister à l'artillerie prussienne.

En stratégie, il y a plus de danger à arri-

ver trop tôt que trop tard. Bien des armées, hélas ! en ont fait la funeste expérience !

Le roi Charles VII est entré en Espagne à son heure, à son heure aussi il marchera sur Madrid.

LARZAT.

Comme on vient de le voir, les opérations viennent de reprendre une nouvelle vigueur. Tout le Batzan a été évacué par les républicains ; le pays en est presque entièrement débarrassé jusqu'à Bilbao. Cette dernière ville, d'après une dépêche adressée aux journaux anglais, est étroitement investie par les carlistes, qui ont coupé toutes les communications servant à l'approvisionnement de la ville en eau et en vivres. Ils ont également détruit le pont de las Arenas.

C'est encore aux journaux anglais que nous empruntons les bonnes nouvelles qui nous parviennent de Catalogne :

« Le chef carliste Mora, qui a succédé à Quicoz, mort des suites de ses blessures, lève des contributions dans le district de Vendrell (Reus). Vallès, de son côté, impose des amendes dans le district de Prades (Tarragone), Huguet agit de la même manière à Villadran et Arbucias où il a campé la nuit dernière. Le corps principal des forces carlistes, sous le commandement de Don Alphonse, comprend 4,000 hommes d'infanterie, 200 chevaux et trois canons, et est toujours à Prats de Llusanes. Des détachements de cette force sont envoyés en reconnaissance dans tous les environs. On les a vus à Saint-Alban-Gironella et Caseras. »

Les républicains de Barcelone sont aux abois ; 6,000 soldats sont en état complet d'insurrection dans cette ville. Les gros bonnets du conseil général ont demandé télégraphiquement à Madrid la formation d'une junte revêtue des pouvoirs civils et militaires, pour aviser au salut de la Catalogne. Cela ne convient pas aux comités locaux et provinciaux, qui ont de leur côté protesté, par le télégraphe, contre la formation de cette junte. Ils préfèrent un général capable avec des pouvoirs suffisants pour maintenir l'ordre, rétablir la discipline et comprimer l'insurrection carliste.

Qui sera ce général ? Ils ne le disent pas et seraient en peine de le désigner.

Il ne faut pas d'ailleurs être dupe des renseignements que le télégraphe espagnol nous présente sous un jour optimiste.

LES TREMBLEMENTS DE TERRE

DANS LE MIDI.

Dans les derniers jours de juillet, des secousses de tremblement de terre assez violentes ont eu lieu sur certains points dans le Midi ; ces secousses viennent de se renouveler.

Dans la nuit du 7 au 8, à trois heures moins cinq minutes, rapporte le *Journal de Valence*, un mouvement nouveau s'est fait sentir à Montélimart, Châteauneuf-sur-Rhône, Rac, Dozère, Pierrelate, Viviers, Le Teil, Cochemaure et Meyné. Plus faible à Montélimart et à Châteauneuf, la secousse a été presque violente à Donzère et à Pierrelate et a eu dans ces localités des effets désastreux. A Pierrelate, la façade d'une maison s'est écroulée sur le coup, plusieurs habitations sont lézardées. A Donzère, toutes les maisons du quartier des Joanins sont crevassées, quelques-unes ont été renversées.

La montagne de Naon, sur la commune de Rac, s'est fendillée en divers sens. Les sources sortant de cette montagne ont disparu et se sont fait jour à d'assez grandes distances de leur ancienne issue.

Les habitants de ces malheureux villages sont dans la consternation ; ce n'est plus qu'en tremblant qu'ils entrent chez eux, et la plupart ont passé la dernière nuit en pleine campagne. On signale déjà quelques cas d'émigration.

A Valence même, divers témoignages concordent à dire que dans cette nuit de jeudi a eu lieu une légère oscillation, suivie de trois mouvements faibles, mais brusques et secs, comme des coups frappés, s'est fait sentir.

On écrit de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), 8 août, à la France :

Ce matin, à trois heures, tout le monde a été mis sur pied par une rude secousse de tremblement de terre, qui n'a heureusement duré que deux secondes. Sa direction, de l'ouest à l'est, était saccadée et brusque.

Un voisin a vu son lit, lui compris, partir à fond de train à l'autre bout de sa chambre ; les platanes étaient tellement agités et produisaient un tel craquement, qu'on aurait pu croire qu'il tombait de la grêle grosse comme le poing.

Le même journal recevait le même jour de la Garde-Adhémar les lignes suivantes :

Une nouvelle secousse épouvantable, terrible, de beaucoup plus forte et plus prolongée que celles ressenties jusqu'à présent, est venue ce matin, à trois heures, jeter l'effroi et la consternation parmi les populations, depuis Montélimar jusqu'à Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Les maisons oscillaient sur leur base, menaçant de s'écrouler, et, pendant une longue minute, j'aurais pu me croire sur le pont d'un navire éprouvant un fort mouvement de tangage. Jusqu'à présent, il n'y a pas mort d'homme que je sache, mais beaucoup de maisons se sont fendues du sommet à la base et donnent de grandes inquiétudes pour l'avenir. Des masures, des cheminées, des plafonds se sont effondrés.

L'eau sautait en bouillonnant dans les puits, les fontaines étaient profondément troublées.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, à deux heures cinquante-huit minutes du matin, le même fait s'est produit à Avignon. Le bruit produit par ce tremblement de terre, nous écrit-on, était semblable au roulement d'une énorme charrette. La secousse ne s'est pas prolongée au-delà de quelques secondes.

A Saint-Gervais, dans le même département, la secousse a duré de trois à quatre secondes.

Les oscillations de la terre allaient du levant au couchant.

Au Teil (Ardèche), le tremblement a été moins accentué que celui qui a été senti le 19 juillet sur le même point.

On ne signale ni accident, ni dégâts importants.

Le Journal de Montélimar nous apprend que M. le préfet de la Drôme, en présence de la persistance des secousses de tremblement de terre, a provoqué la constitution d'une commission qui a pour objet d'étudier le phénomène.

Cette commission est ainsi composée : MM. Chareton, général du génie ; Vigouroux, ingénieur en chef du département ; Peloux, ingénieur en chef de la navigation ; Guergny, conducteur des ponts-et-chaussées, en remplacement de M. Peyrouse, ingénieur à Montélimar ; Poinçot, agent-voyer en chef ; Vallentin, juge au tribunal civil de Montélimar, et l'abbé Soulier, curé de Vesc, géologue distingué.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La fête du 15 août a été célébrée, cette année, avec tout l'éclat qu'on pouvait espérer. Comme toujours, les populations religieuses des environs sont arrivées dans nos murs et se sont rendues au sanctuaire si renommé de Notre-Dame-des-Ardilliers.

Il est fâcheux que notre administration municipale n'ait pas donné quelques réjouissances à cette occasion et contribué ainsi à attirer un plus grand nombre d'étrangers. Ce n'eût été que continuer les vieilles traditions locales, tout-à-fait étrangères à la politique. Les commerçants auraient eu occasion de féliciter nos édiles, et l'octroi de la ville n'eût fait qu'y gagner. Qu'on songe qu'avant l'Empire, en 1846, pour la fête du 15 août, il est entré à Saumur 160 barriques de vin, et les autres provisions à l'avenant.

Organiser des fêtes dans une localité, c'est faire preuve de patriotisme et donner un témoignage d'intérêt au commerce de ses administrés.

La station de l'Octave du 15 août est prêchée à l'église de Nantilly par M. l'abbé Lavigne.

On nous dit qu'hier le musée de Saumur a été fermé tout le jour, et l'on nous demande s'il n'y a pas un arrêté qui fixe son ouverture les dimanches et jours de fête. Si, bien certainement. Mais il paraît que la solennité d'hier n'est pas une fête pour nos édiles, car, toute la journée, des ouvriers ont travaillé, place de l'Hôtel-de-Ville, à la porte de la Mairie, sous les yeux des agents

de l'autorité, à curer un des égouts de la ville.

Le fait se passe de tout commentaire.

Les étrangers auront une triste opinion de notre cité. Si on leur a caché les beautés de notre musée, ils ont emporté, du moins, le sentiment.... des convenances municipales.

Ce matin, le courrier nous a apporté la lettre suivante :

» Des bords de l'Authion, 15 août 1873, 7 heures du soir.

» Monsieur le Rédacteur,

» Comme un bon rural qui tient à profiter d'un jour de grande fête pour s'accorder repos et distraction, je suis venu aujourd'hui à Saumur, pensant que, le 15 août, la Bonne-Dame, comme on disait autrefois, était toujours sa fête patronale.

» Quel n'a pas été mon étonnement de voir que la ville, jadis si brillante ce jour-là, ressemblait à peu de choses près à une bourgade.

» Non-seulement pas apparence de préparatifs de feu d'artifice, mais encore pas ombre de projets d'illumination. Devant l'Hôtel-de-Ville, où s'en trouvait autrefois une qui certes n'était pas méchante, et partant peu dispendieuse, quelques travailleurs curiaient un égout. Ils s'acquittaient, je dois le dire, avec conscience de leur besogne ; mais, franchement, n'auraient-ils pu choisir un jour un peu moins férié ? Ce n'en eût pas été plus mal, il me semble, pour les convenances d'abord, et aussi pour l'odorat des passants. Voyons, un peu de grève à propos, citoyens.

» Un instant, j'eus une lueur d'espoir. Ayant aperçu, à la tête du pont, un groupe assez nombreux de curieux, je m'y précipitai. Ce sont des régates, pensais-je. Un des administrateurs de la ville, jeune homme nourri de fortes études... de canotage, a plus d'une fois, même sous le Tyran, présidé à des fêtes nautiques. Nul doute qu'en thermidor de l'an 81 de la République une et indivisible, il n'ait cherché à organiser encore, pour sa ville natale, d'intéressantes joutes sur l'eau.

» Déception nouvelle : c'étaient simplement des baigneurs en périssière qui profitaient de la fête pour exhiber à la foule, jusque sous le pont, leurs maigres formes et leur peau noire.

» Il me vint à l'idée d'aller au musée pour y revoir la fameuse tuba romaine. Mais quelle n'est pas la sollicitude de votre municipalité ! Craignant sans doute une foule qui eût usé les appartements de l'Hôtel-de-Ville, elle avait pris soin de les tenir fermés.

» Voyant donc que je ne voyais rien, j'ai résolu de regagner promptement mon logis ; et, de mon village, permettez-moi de vous soumettre quelques réflexions.

» Si le maire de chez nous avait supprimé la Saint-Barnabé, tout le monde n'eût pas manqué de l'accuser d'avoir fort mal compris les intérêts du pays. Cultivateurs, marchands et aubergistes n'eussent jamais pu trouver de pavés assez gros pour lui jeter à la tête.

» Je vois bien, d'après ce qui se passe chez vous, qu'une fête doit être un désavantage plutôt qu'un profit pour les populations, et que les citadins ont bien raison de dire, en parlant de nous : les imbéciles de paysans !

» En vous disant au revoir, je ne sais quand, agrérez, etc.

» UN RURAL. »

L'ASSASSINAT DE PARÇAY.

Voici de nouveaux détails sur l'assassinat qui a été commis au bourg de Parçay, près Noyant, dans l'arrondissement de Baugé, où déjà on eu lieu dernièrement les crimes de Broc et de Marcé. Ces détails complètent ceux que nous avons déjà donnés.

L'auteur de l'assassinat est beaucoup moins âgé qu'on ne le disait : il n'a que 36 ans ; il se nomme Louis Chapelain et exerce la profession de scieur de long. La victime, Louise Garambois, était âgée de 28 ans.

Chapelain vivait maritalement avec la fille Garambois. Comme nous l'avons dit, c'est sous l'excitation d'une jalousie violente que Chapelain a commis le crime qu'il a accompli le 4 août, vers six heures du matin. Il avait vainement attendu Louise Garambois pendant toute la nuit ; elle ne rentra qu'au matin.

Furieux de cette absence, il la saisit à la gorge et la pressa si fortement qu'il l'étrangla en la jetant sur le lit.

Mais la réflexion ne tarda pas à lui faire comprendre les conséquences de l'acte odieux dont il venait de se rendre coupable, et il résolut de s'y soustraire par la mort. Néanmoins, il attendit le lendemain pour exécuter son suicide, et se tira un coup de fusil sous le menton. Le coup perça la langue, traversa le palais et sortit par l'œil gauche, sans occasionner la mort.

Jusqu'au 9 août, dit le Journal de Maine-et-Loire, Chapelain, dans un pitoyable état, resta enfermé avec sa victime ; enfin, chassé par l'état de putréfaction du cadavre, il gagna un bois voisin et s'y cacha.

Les voisins, inquiets de voir la maison fermée depuis le 4, avertirent les autorités ; la porte fut ouverte, et l'on trouva le cadavre de Louise Garambois.

Le même jour, Chapelain sortit de sa cachette et chercha à rentrer dans sa maison ; des gendarmes, placés en embuscade, l'arrêtèrent ; il a fait les aveux les plus complets et a été enfermé dans la prison de Baugé.

La blessure de Chapelain est très-grave.

Le garde des sceaux vient d'inviter tous les parquets de France à lui communiquer leur avis sur la question de la publicité des annonces judiciaires.

Un questionnaire a été adressé à cet effet à tous les membres des parquets.

Le deuxième examen des candidats à l'École des Arts-et-Métiers d'Angers aura lieu à Tours, à la Préfecture, le jeudi 4 septembre prochain, pour Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Sarthe et Loir-et-Cher.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnumérariat des Postes auront lieu le 9 octobre prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter, sans délai, devant le directeur, chef du service des Postes du département, rue du Bellay, n° 32, à Angers, chargé de donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Les demandes ne seront admises que jusqu'au 2 octobre prochain inclusivement.

A partir du 1^{er} septembre, l'Institution Saint-Louis aura un de ses professeurs à la disposition des familles qui désireraient des leçons particulières pour leurs enfants.

Ce cours aura lieu le matin, de 9 heures à 11 heures ; le soir, de 2 heures à 4 heures.

VI^e ÉPITRE.

Un radical saumurois, parlant au peuple, fait un cours d'histoire et enseigne les vrais principes.

I.

Peuple, jusques à quand t'en iras-tu toujours écouter ton évêque, applaudir ses discours ? Les Freppet ! allons donc, ce ne sont pas des hommes ! Il faut, pour en trouver dans le siècle où nous sommes, rompre avec le bon goût, rompre avec le bon sens. Oui, seul, quatre-vingt-neuf a fait des braves gens ! Et sans aller si loin remonter dans l'histoire, Contemplez ceux qui font aujourd'hui notre gloire. Au premier rang, surtout, admirons Gambetta, Ce grand républicain qui fut seul tout l'Etat ! Je ne redrai pas comment, dans sa prudence, Il sut escamoter le pouvoir de la France ; Comment il défaisait et refaisait les lois, Pour donner aux amis tous les meilleurs emplois. Je vous jure, c'est lui qui faisait places nettes ! C'était là le bon temps : les gens coucus de dettes Trouvaient dans ce grand homme un fraternel appui ; Et les riches tremblaient, à leur tour, devant lui. On pouvait, sous son règne, abjurer la morale, En toute liberté vivre à la radicale, Et sur le bien d'autrui mettre arrêt sans dangers, Comme Engelhard le fit sur deux journaux d'Angers. Ah ! laissez-moi surtout célébrer son courage ; Dans sa bouillante ardeur, il n'était qu'en voyage ; On le croyait ici, qu'il était déjà loin ; Mais, en homme prudent, il mit le plus grand soin A fuir les ennemis pour conserver sa tête. Il fut sage, et, vraiment, il faut être bien bête, Comme le Ba-Breton ou comme un Vendéen, Pour s'exposer gratis aux balles du Prussien. Nous autres, radicaux, nous sommes patriotes Pour prendre les emplois, pour nous mettre des bottes, Pour porter un képi, pour avoir des galons ; Mais ce n'est point, morbleu ! pour braver les canons. Gambetta donna là des preuves de sagesse ; C'est vraiment un grand homme, unique en son espèce. Et de tous nos héros, seul, il eut la raison D'éviter qu'un combat portât jamais son nom.

Il fut bien sage encor, au bout de sa carrière : Ne voulant pas toujours ne humer que la bière, Il s'achète un château, dans les crûs bordelais, De son économie aux coffres-forts français !

II.

Le voilà, ton chef d'œuvre, ô siècle de lumières ! Et combien l'ont suivi ! — C'est l'homme de Ferrières, Jules Favre, qui, las de souffrir nos douleurs, Sans voir ce qu'il écrit, signe en versant deux pleurs ; C'est Ranc ! C'est Rochefort !... Je mettrai des semaines Pour vous les nommer tous, car ils sont par centaines Tombés sous les mousquets, tous ceux que nous aimons, Ou dans les mers du Sud... Mais nous les reverrons. Courbet, pourtant, ici me revient en mémoire ; Retenez bien son nom, sa place est dans l'histoire. Car c'est là l'homme fort, le type sans égal, Il nous faut imiter son esprit radical : Les hochets du passé ne sont bons qu'à détruire, Qu'à faire un feu de joie à l'ère qui va luire, Comme elle luit déjà : voyez Jules Simon, Challemeil, Barodet, que nous a donnés Lyon ; Ce sont des hommes, eux, bons à prendre en exemples : Un avenir prochain leur dressera des temples. Car, peuple, souviens-toi, c'est grâce à leurs exploits Que tu peux aujourd'hui connaître tous tes droits.

III.

Mais si nous abaïssons nos regards sur nos villes, Croyez-vous y trouver des hommes moins habiles ? Non ! vous le savez tous : notre maire, à Saumur, Possède un talent, un courage aussi pur ; Ses hauts faits sont gravés dans toutes les mémoires, Et l'on vante partout ses transports oratoires. Nos conseillers aussi sont tous des hommes forts Qui, pour se distinguer, font les plus grands efforts. La liberté ! ce cri, qu'ils ont pris pour devise, Les a toujours poussés à poursuivre l'Eglise, Et les libres-penseurs règnent dans la cité.

Et moi, moi qui vous parle, ai-je démerité ? Mais qui donc, comme moi, manie ici la plume ? Je sais bien que l'on dit : c'est un torrent d'écume. De tous ces propos-là, je me moque, après tout : J'ai commencé ma tâche et j'irai jusqu'au bout. Je veux enfin aussi que mon nom soit en cause, Faire parler de moi, devenir quelque chose. Il est des préjugés : un homme est imparfait Aux yeux du peuple encor s'il n'a point son brevet. Je n'ai jamais traduit Homère et Chrysostôme, Horace ni Virgile et n'ai point mon diplôme. Les sciences m'ont toujours refusé leurs secrets, Et, pour elles aussi, je me sens peu d'attraits. Tout cela, mes amis, ce sont des balançoires. Certes, à moi qui vous parle, il me faut d'autres gloires. Et je veux vous montrer qu'un bon républicain Ne fait pas comme un autre ici-bas son chemin. Il fallait tout oser : l'audace et l'insolence Procurent un brevet qui vaut toute la science. J'ai ri pour commencer du Dieu de nos ancêtres, Vous avez ri de même. Alors contre les prêtres, J'ai dit ce que Voltaire a jadis inventé ; Je savais bien mentir, et je l'ai répété. J'ai brisé désormais avec les convenances Et montré, sans rougir, toutes les impudences ; C'était le seul moyen que l'on parlât de moi. Je vous l'ai déjà dit : je n'ai ni Dieu, ni foi. Ce qu'on nomme le Bien, l'Eglise avec le Pape, Les lois et la morale, il faut que je les sache ; Je ne respecte rien : aux hommes les mieux vus Je n'ai jamais trouvé que pensers bisornus.

Accusateur public, comme Fouquier-Tainville, J'ai voulu devenir le fêtu de la ville ; Mais si le gros bourgeois me rejette au panier, J'ai la vogue, en retour, chez le cabaretier. Quand l'inspecteur Durand nous a parlé de l'âme, J'ai blâmé son discours et j'ai dit : c'est infâme ! Quand je vois les enfants dans les processions, Ils reçoivent toujours mes malédictions. Oui, peuple, c'est ainsi que l'on perd la jeunesse, Et je ne comprends pas qu'on ait la petitesse D'apprendre à ces enfants à prier tous les jours. C'est à nous, radicaux, qu'il faut avoir recours. Envoyez vos enfants à l'école laïque, C'est là qu'ils recevront l'instruction civique. On ne doit plus les voir respecter leurs parents ; Mais, quand ils deviendront hommes indépendants, Quand leurs mauvais instincts n'auront plus de barrière, Qu'ils enverront au diable et leur père et leur mère, Alors, oh ! c'est alors que tout marchera bien. Tu seras vraiment, peuple, un peuple souverain.

Vous tous qui m'écoutez, pour voir ce jour de gloire, Il faut fuir, avant tout, l'homme à la robe noire. Cet homme vous fera croire qu'il est un Dieu, Et que, pour nous punir, existe un autre lieu. Il vous répètera qu'il faut rester honnête, Qu'un chrétien ne doit pas mourir comme une bête, Ni se faire enfouir ; qu'il faut, pour être heureux, Briser ses passions, vivre en pensant aux cieux. Il faut les fuir, ou bien, quand on a l'impudence D'aller, comme j'ai fait, poser en leur présence, Il faut payer au moins leur hospitalité. Moi, pour les remercier de m'avoir supporté, Je leur crache au visage ; et, quand chacun le loue, Seul j'insulte l'évêque et le couvre de boue. Ne m'oubliez donc pas (je l'ai bien mérité), Amis, quand il faudra choisir un député.

JEAN.

PÈLERINAGE DE LOURDES.

Avis important.

Le nombre des pèlerins inscrits s'élève

à 2,200. Les nécessités du service de la Compagnie du Midi s'opposent à la réalisation de la demande du Comité, qui espérait obtenir le départ de tous les pèlerins dans trois trains et le même jour. Les heures fixées par la Compagnie d'Orléans sont les suivantes :

Départ d'Angers pour deux trains le lundi 18 août et pour deux trains le mardi 19, à 10 heures et 11 heures du matin.

Arrivée à Lourdes le mardi et le mercredi à 9 h. 33 et 10 h. du matin.

Départ de Lourdes le jeudi et le vendredi à 6 h. 40 et 7 h. 20 du matin, avec passage et arrêt de deux heures à Pau.

Arrivée à Angers le vendredi et le samedi à 6 h. 45 et 8 h. 35 du matin.

Tous les pèlerins seront ensemble à Lourdes le mercredi : ce jour-là, à 2 heures, aura lieu la procession de jour, et le soir la procession aux flambeaux.

Billets et cartes de classement. — Les billets et cartes de classement ont pu être retirés chez les libraires à partir de mardi dernier. Aucun pèlerin ne sera admis à entrer dans la gare s'il ne présente à la fois son billet et sa carte de classement : la consignation des contrôleurs sera formelle à cet égard.

Logements. — Les pèlerins désireux de s'assurer des logements à l'avance peuvent

s'adresser à M. Lepage, marchand d'objets de piété, rue Baudrière, à Angers.

Pour les articles non signés : P. GODET.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 45 février 1873.

Le 27^e fascicule, DEN à DES est en vente.

M. L. de Viel-Castel vient de publier, chez Michel Lévy frères, le tome XV^e de sa remarquable *Histoire de la Restauration*. On se rappelle que cet ouvrage a été l'objet d'une haute distinction de la part de l'Académie française, qui, avant d'admettre l'auteur dans son sein, lui avait déjà décerné le grand prix Gobert. Le nouveau volume que nous annonçons a trait aux événements de l'année 1826, pendant laquelle fut discuté et rejeté le fameux projet de loi sur le droit d'aînesse, où l'opinion publique se manifesta d'une manière éclatante dans les funérailles populaires du général Foy et dans celles-

de Talma; année féconde en incidents politiques, qui vit notamment l'abdication de don Pedro, l'avènement de Nicolas I^{er}, la prise de Missolonghi et le massacre des janissaires. Au frémissement qui se produit partout, au dedans comme au dehors, on sent déjà s'avancer le vent de colère sous lequel s'écroulera le gouvernement de la Restauration.

LE

CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicate farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

Tout malade trouve, dans la douce Revalésicière Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frimas, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs,

acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La Revalésicière a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésicière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.

— La Revalésicière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 57 6 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Commerce, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET C^o, 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 AOUT 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 4 ^e juin. 72	57 45	15	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	780	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	272 50	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	83 90	»	10	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	453 75	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit Mobilier	368 75	»	1 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	402	»	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	866 25	»	2 50	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	91 35	17	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	343 75	»	1 25				
— libéré	90 80	15	»	Est, jouissance nov.	5 8 75	»	1 25				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	215	25	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	8 5	1 25	»				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	412 50	»	»	Midi, jouissance juillet.	593 75	»	1 25				
— 1865, 4 %	445	25	»	Nord, jouissance juillet.	997 50	»	1 25				
— 1869, 3 % t. payé.	282 50	»	»	Orléans, jouissance octobre.	837 50	»	»				
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	219 50	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	530	»	»				
Banque de France, j. juillet.	4265	5	»	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	905	»	30				
Comptoir d'escompte, j. août.	542 50	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	696 25	1 25	»				
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	463	»	»	Société Immobilière, j. janv.	15	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	372 50	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — solr.	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — solr, omnibus.	
4 — 44 — — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

L'an 1875, le dimanche 31 août, à midi, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, à la vente aux enchères, dans un ensemble, de l'Établissement et Matériel pour la fabrication des Médailles, appartenant à M. Georges TERRIEN et M. Léon MAURICEAU, co-titulaires. S'adresser audit notaire, dépositaire du cahier des charges. (532)

A VENDRE
PAR LOTS,
UN JARDIN
En face de la Gare des marchandises, à Saumur.
S'adresser à M. NANCHEUX. (297)

A LOUER
IMMÉDIATEMENT,
Jusqu'au 24 juin 1874.
UNE MAISON
A Saumur, près de la rue de Bordeaux,
Occupée par M. Mévior, substitut du procureur de la République.
S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

A VENDRE
D'OCCASION,
UN LANDAU
A essieu patent, avec une belle paire de harnais, bouclerie plaquée argent.
DEUX CHEVAUX de carrosse, de huit à neuf ans, s'attelant parfaitement.
S'adresser chez M. FLORISSON, carrossier, rue d'Orléans, n° 71.

A VENDRE
CALÈCHE A QUATRE PLACES
Presque neuve.
Solide et très-propre.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
Présentement,
UNE PORTION DE MAISON, avec ardin, près le pont Napoléon.
S'adresser à M. E. MILLOCHEAU.

M. E.-F. FAVREAU
MÉDECIN-VÉTÉNAIRE,
Préviend le public qu'à partir de ce jour il fixe sa résidence à Saumur, et que, provisoirement, il établit son domicile à l'hôtel du Grand-Tour, chez son frère, M. MERCEAU.

A VENDRE
D'OCCASION,
BEAUX BILLARDS
Avec leurs accessoires.
S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

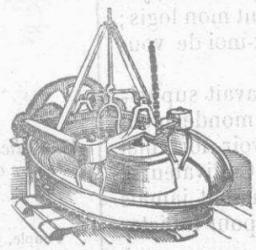
ENGRAIS RICHE DE BONDY
de la Compagnie Anglaise des Engrais
DOSAGE GARANTI
5 à 60/0 d'azote; 10 à 12/0 d'acide phosphorique assimilable
Prix : 30 fr. les 100 kilos, livrables à Bondy
FACILITÉ DE PAIEMENT
Th. PILTER, agent général, 68, quai Jemmapes, Paris.

VENTE AU RABAIS D'OUVRAGES DIVERS

Dictionnaire de FELLER, 8 volumes grand in-8°.
Dictionnaire de la Conversation, 16 vol.
Histoire universelle de l'Eglise catholique, par l'abbé ROHRBACHER, 30 vol. in-8°.
Conférences d'Angers, belle édition.
Histoire ancienne, romaine, par ROLLIN.
— **MASSILLON**, et quantité d'autres ouvrages.
Rue du Marché-Noir.

A VENDRE
UN BON CHIEN COUCHANT
Agé de seize mois.
S'adresser à M. Jean DRUGON, à Verrie. (533)

PÉTRIN MÉCANIQUE
(système breveté s. g. d. g.)
Économique. — Propriété
Accélération du Travail
J.-C. TRIAUT, houlanger.
Fabricant, rue des Faures, 55. — Bordeaux.



Changement de Domicile.

M. DURAND
ARQUEBUSIER,
Rue d'Orléans, 7, ancienne maison Marchand, A SAUMUR,
A l'honneur d'informer sa clientèle que, pour cause d'agrandissement, il vient de transférer son établissement rue d'Orléans, 7, maison Marchand. Fusils LeFauchoux et à baguette, carabines Flobert, revolvers en tous genres et de tous modèles, etc.
Grand choix d'articles de chasse.
Entrepôt de poudres et de plomb.
Réparations et mises à neuf de toutes espèces d'armes.
Grand dépôt de feux d'artifice.

EAU ANTINEURALGIQUE ALPH. BAYER
GUERISON INSTANTANÉE
DES AFFECTIONS SUIVANTES:
Néuralgies faciales, Céphalalgies, Migraines (non gastralgiques), Otalgies (Néuralgies de l'oreille), Odontalgies (Néuralgies dentaires) lors même que les dents seraient cariées.
Général chez H. DELAVIGNE, rue Quincampoix, 70, PARIS.

Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très agréable et non volatile. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les néuralgies les plus rebelles.
Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Étranger. A Saumur: pharmacie Gabelin, rue d'Orléans, et Chedeveigne, rue de la Tonnelle. — A Angers: pharmacie Brard, 3, rue Boisnet; — Pharmacie Centrale; — Gaillard, angle de la rue Desjardins; — L. Jeonneau, 37, rue Beaurepaire. (233)

Saumur, imprimerie de P. GODET.